
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 novembre 2012 à 19 h
12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRE PRÉSENCE :

Madame Dany Barbeau, avocate, secrétaire d'arrondissement

CA12 30 11 0354

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 11

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

Mot d'ouverture de la mairesse

À l'ouverture de la séance, **Madame la mairesse Chantal Rouleau**, souhaite la bienvenue à tous les citoyens et citoyennes présents au conseil d'arrondissement, de même qu'à ses collègues et fonctionnaires.

En commentant l'actualité, **madame Rouleau**, exprime ses préoccupations concernant les scandales de corruption révélés à la Commission Charbonneau. Selon la mairesse, ces événements interpellent les citoyens sur la démocratie et sur la nécessité de s'intéresser aux affaires publiques. Madame la mairesse a souligné qu'ensemble, il est possible de gérer les affaires publiques de façon éthique. Porte-parole des citoyens frustrés par la hausse des taxes préconisée dans le récent budget du maire Gérard Tremblay, madame Rouleau déclare en avoir fait état dans ses interventions médiatiques. Par ailleurs, elle rappelle la tenue des élections partielles le 11 novembre prochain et appelle tous les citoyens à aller voter.

Madame Rouleau invite les citoyens à participer à l'assemblée publique « Demain Montréal » qui aura lieu le 21 novembre prochain au Centre Roussin. Lors de cette rencontre organisée en collaboration avec le Bureau du plan de Montréal, seront discutés les thèmes suivants : *la consolidation et l'amélioration des quartiers existants, la croissance résidentielle, le renforcement des pôles économiques et la mobilité en transport collectif, la gestion intégrée du transport et des marchandises, l'identité de Montréal, favoriser les aménagements et une architecture de qualité*. Pour madame Rouleau, cette démarche participative incluant les citoyens est importante parce qu'elle permettra de valider et de bonifier le plan de développement de Montréal.

Un autre dossier évoqué par la **madame Rouleau** : le test de sirène qui aura lieu le 27 novembre prochain à 15 h 15 sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en collaboration avec la Ville de Montréal, l'arrondissement de Hochelaga–Mercier–Maisonnette, la Ville de Montréal-Est ainsi que les entreprises privées (Cepsa et Chemtrade) dont les procédés industriels exigent l'utilisation de substances dangereuses. Un essai technique qui vise essentiellement à vérifier le bon fonctionnement des équipements et l'état de préparation de l'ensemble des intervenants. Une

campagne de sensibilisation à la présence de risques industriels et aux bons comportements à adopter en cas d'un accident majeur suivra le test de sirène.

Les citoyens concernés par cette opération seront informés par un avis aux résidants.

ADOPTÉ

10.01

CA12 30 11 0355

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

D'amender l'ordre du jour tel que soumis, afin d'ajouter l'item 15.01 dans l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement.

Une discussion s'en suit entre les membres du conseil relativement à cette proposition d'amendement.

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2012 soit adopté avec l'ajout de l'item 15.01.

ADOPTÉ

10.02

CA12 30 11 0356

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2012 ainsi que des séances extraordinaires tenues le 18 octobre 2012 et le 25 octobre 2012.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Onze personnes se sont inscrites pour des interventions variées.

- Interrogation quant aux travaux de correction de raccords inversés exigés par la Ville de Montréal et des coûts à assumer par les citoyens.
- Revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles : demande d'information concernant les éventuelles orientations au niveau visuel et le choix des commerces à implanter; suivi d'une demande pour un permis de location et d'affichage en cours sur la rue Notre-Dame de la part d'une agence de voyage; programme de subvention destiné aux commerçants désirant réfectionner les façades et réaménager les bâtisses en fonction du nouveau plan d'urbanisme pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles; questionnaire quant à la remise sur pied de l'ancienne Société des commerçants de Pointe-aux-Trembles.
- Commentaire concernant le développement des terrains délimités entre les rues Gérard-Houlot, Louise-Dessau et Wilfred-Ouellet. Dépôt d'un document à l'appui d'un développement de la rue Jacque Campot.

- Remerciements d'une citoyenne pour les services rendus par l'ancien directeur de l'arrondissement, M. Le Pape et par le maire de la Ville de Montréal, Gérald Tremblay.
- Demande d'information concernant les amoncellements de feuilles non ramassées sur certaines rues.
- Demande d'explications concernant la requête présentée par les résidents de la rue Napoléon-Bourassa pour une demande de dérogation mineure à la réglementation concernant la servitude environnementale.
- Commentaire d'un citoyen relativement à l'éducation.
- Commentaire quant à l'abattage et à l'emplacement d'un arbre au Faubourg Pointe-aux-Prairies.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel, invite les amateurs de hockey à aller voir et encourager les jeunes qui jouent au hockey les soirs et les fins de semaine dans les arénas René Masson et Rodrigue-Gilbert de même qu'au tournoi des novices et des Pee-Wee qui aura lieu bientôt. Par ailleurs, les 27 et 28 novembre à 19 h, il y aura une réception de mémoires sur « Montréal physiquement actif » à l'Hôtel de Ville. **Monsieur Déziel** invite les citoyens à participer à cette rencontre et déposer leurs mémoires.

Monsieur le conseiller Mario Blanchet, fait état d'une étude des travaux publics qui démontre que plus le matériel roulant s'use, plus l'entretien coûte cher. L'argent investi dans l'entretien sera désormais récupéré pour l'achat de nouveaux véhicules. Cet investissement d'environ 1 million de dollars (896 480 \$) est réalisé pour s'assurer que le travail de déneigement est fait en un temps record, à la satisfaction des citoyens, notamment dans les zones commerciales. **Monsieur Blanchet** salue le travail de Messieurs Provost et Gravel dans ce dossier.

Madame la conseillère Suzanne Décarie, évoque une recrudescence d'affaissements de sols cette année, car il y a eu plusieurs appels téléphoniques à cet effet. Elle fait un appel aux citoyens qui doivent faire pieuter leur maison d'en informer l'arrondissement. Les services de la Ville travaillent actuellement à répertorier tous les cas d'affaissement dans les secteurs.

Madame la conseillère Caroline Bourgeois, a exprimé son indignation face à ce qui se passe dans l'actualité concernant les allégations de corruption à la Ville de Montréal. Le statu quo est impensable. La conseillère se dit honorée de travailler avec la mairesse Chantal Rouleau qui a dénoncé la corruption et réclamé la mise en place de la Commission Charbonneau qui lève aujourd'hui le voile sur les pratiques douteuses et néfastes pour les contribuables et la Ville de Montréal. **Madame Caroline Bourgeois** énonce une série de propositions pour contrer la corruption : la création d'une unité administrative avec l'appui de la police pour l'examen des contrats, le rétablissement d'une ligne éthique relevant du vérificateur général afin que le personnel puisse dénoncer les irrégularités et bénéficier d'une protection et la révision de l'évaluation des contrats faussés par le gonflement des coûts.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Un requérant dépose pour fins d'étude par les membres du conseil, le document suivant :

Dépôt d'une pétition par monsieur Moumen Benacher, représentant les propriétaires des terrains vacants situés sur la rue Jacque Campot à l'effet d'informer son intérêt à ouvrir cette rue et demandant l'assistance nécessaire à cet effet.

CA12 30 11 0357

DEMANDE AU SERVICE DES FINANCES, AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE ET AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) DE TRAVAILLER CONJOINTEMENT DÈS MAINTENANT À UN PLAN DE RÉCUPÉRATION DES SOMMES EXCÉDENTAIRES VERSÉES PAR LA VILLE DE MONTRÉAL AUX ENTREPRENEURS ET FONCTIONNAIRES MALHONNÊTES

ATTENDU QU'en 2004, des études comparant le coût des contrats d'infrastructures entre Montréal et des grandes villes concluaient à un gonflement des coûts de 30 à 35 %;

ATTENDU QUE le directeur général de la Ville de Montréal, Monsieur Robert Abdallah, s'est alors vu remettre ces études;

ATTENDU QUE le Maire de Montréal s'est engagé à rendre publiques ces études;

ATTENDU QU'il est impératif que la Ville de Montréal récupère sans délai les sommes d'argent excédentaires empochées par des entrepreneurs et des fonctionnaires malhonnêtes;

ATTENDU QUE ces coûts excédentaires continuent d'être financés sur la dette (emprunts-PTI) et les frais de financement de celle-ci;

ATTENDU QUE les contribuables montréalais s'attendent à ce que la Ville de Montréal prenne les moyens nécessaires et conséquents pour s'assurer d'une gestion honnête des fonds publics;

ATTENDU QUE l'administration doit avoir comme premier intérêt celui de ses citoyens et qu'en ce sens, elle doit prendre tous les moyens pour récupérer les sommes versées à des fins malhonnêtes, autres que l'intérêt public;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement demande au Service des finances, au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière et au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de travailler conjointement dès maintenant à un plan de récupération des sommes excédentaires versées par la Ville de Montréal aux entrepreneurs et fonctionnaires malhonnêtes.

ADOPTÉ

15.01

CA12 30 11 0358

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - COMPAGNIE S.R. MAXIMUM - FOURNITURE DE TROIS (3) REMORQUEUSES AVEC CHAUFFEUR POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT - APPEL D'OFFRES PUBLIC 12-12448

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 85 058,51 \$, taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) remorqueuses avec chauffeur pour les opérations de déneigement dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme S.R. Maximum (Steve St-Pierre) au montant de 85 058, 51 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public 12-12448 (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense telle que décrite au sommaire décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1120493007

CA12 30 11 0359

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - TRO-CHAÎNES INC. - AMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEU DU PARC CLÉMENTINE-DE LA ROUSSELIÈRE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-12-PARC-47

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 344 403,13 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des aires de jeu du parc Clémentine-De La Rousselière;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Tro-Chânes inc. au montant de 304 103,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-12-PARC-47 (10 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.02 1120443012

CA12 30 11 0360

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) - ACHAT DE TROIS (3) CAMIONNETTES 4X2, CABINE D'ÉQUIPE 6 PLACES, ROUES ARRIÈRES SIMPLES, PLATEAU LONG DE 8', EMPATTEMENT DE 169,5", MOTEUR À ESSENCE V8 ET TRANSMISSION AUTOMATIQUE - FOURNITURE D'ATTACHE DE REMORQUE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 96 766,98 \$, taxes incluses, pour l'achat de trois (3) camionnettes 4X2, cabine d'équipe 6 places, roues arrières simples, plateau long de 8', empattement de 169,5", moteur à essence V8 et transmission automatique de marque Dodge, modèle RAM 2500 ST, année 2012 et une dépense de 3 915,42 \$, taxes incluses, pour l'installation d'attache remorque sur les trois (3) camionnettes;

D'octroyer ces contrats, pour ce faire, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle);

D'imputer cette dépense telle que décrite au sommaire décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1120493009

CA12 30 11 0361

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRATS - GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. - FOURNITURE D'UN CHÂSSIS-CABINE (10 ROUES). - MICHEL GOHIER LTÉE - FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE BENNE EN U (BENNE ÉPANDEUR) DE 15 PIEDS AVEC CONVOYEUR À DÉCHARGEMENT ARRIÈRE SUR UN CHÂSSIS DE CAMION FOURNI PAR LA VILLE - DIRECTION DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS - CHASSE-NEIGE 4 SECTIONS - MODÈLE CNTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 107 300,68 \$, taxes incluses, pour l'achat de châssis-cabine (10 roues) de marque Freightliner, modèle M2-106, année 2014;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Globocam (Montréal) inc. au montant de 107 300,68 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 81 134,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une benne en U (benne épandeur) de 15 pieds avec convoyeur à déchargement arrière sur un châssis de camion fourni par la Ville de marque Michel Gohier, modèle BU-150-HD;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Michel Gohier ltée au montant de 81 134,41 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 25 000 \$, non taxable, pour un chasse-neige 4 sections, modèle CNTE fourni par la Direction du matériel roulant et des ateliers;

D'imputer cette dépense telle que décrite au sommaire décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1120493010

CA12 30 11 0362

AUTORISATION - DÉPENSES - OCTROIS - CONTRATS- MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) - ACHAT D'UNE (1) CAMIONNETTE 4X2, CABINE D'ÉQUIPE 6 PLACES, ROUES ARRIÈRES SIMPLES, PLATEAU LONG DE 8', EMPATTEMENT DE 169,5", MOTEUR À ESSENCE V8 ET TRANSMISSION AUTOMATIQUE - FOURNITURE D'UNE BOÎTE DE CAMIONNETTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense 28 184,40 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une (1) camionnette 4X2, cabine d'équipe 6 places, roues arrières simples, plateau long de 8', empattement de 169,5", moteur à essence V8 et transmission automatique. Marque Dodge, modèle RAM 2500 ST, année 2012;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) au montant de 28 184,40 \$, taxes incluses;

D'octroyer un contrat à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) un contrat de gré à gré au montant de 7 336,04 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une boîte de camionnette;

D'imputer cette dépense telle que décrite au sommaire décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1120493013

20.06 VACANT

CA12 30 11 0363

APPROBATION - CONVENTION - . OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - JEUNES EN MOUVEMENT DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROJET ATELIERS CULTURELS ET FORMATION VIDÉO - PROGRAMME INTERVENTION DE MILIEU 2012 - ENTENTE VILLE-MICC

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Jeunes en Mouvement de Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer une contribution financière de 16 616\$, non récurrente, pour le projet « Ateliers culturels et formation vidéo » pour l'année 2012-2013 qui s'inscrit dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, issu de l'entente Ville-MICC;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville de Montréal pour un montant de 6 812 \$ et par l'entente Ville-MICC pour un montant de 9 804\$ pour un montant total de 16 616 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ

20.07 1123163004

CA12 30 11 0364

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - MAISON DE LA FAMILLE COEUR À RIVIÈRE - FÉÉRIE DE NOËL

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500,00 \$ à l'organisme Maison de la famille Cœur à Rivière dans le cadre de la réalisation d'une Féerie de Noël;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1124281004

CA12 30 11 0365

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 10 septembre 2012.

ADOPTÉ

30.01

CA12 30 11 0366

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2012 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

CA12 30 11 0367

AFFECTATION - SURPLUS - GESTION DE L'ARRONDISSEMENT - RENFLOUEMENT - BUDGET - DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS - LOCATION DE PLATEAUX SPORTIFS - ENTENTE CADRE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser l'affectation des surplus de l'arrondissement pour un montant de 11 500 \$ afin de renflouer le budget de la Direction des services administratifs pour le financement de la dépense additionnelle encourue en 2012, dans le cadre du dossier relatif à la location des plateaux sportifs entériné via l'entente cadre entre la Ville de Montréal et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

30.03 1124230012

CA12 30 11 0368

INFORMATION - TRÉSORIER DE LA VILLE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF -MODIFICATION - DOTATION BUDGÉTAIRE DE L'ARRONDISSEMENT - AUGMENTATION - BUDGET DES REVENUS ET DÉPENSES - VENTE DE VÉHICULES À L'ENCAN - VERSEMENT PRODUIT DE LA VENTE D'ÉQUIPEMENTS AU BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS AUX FINS D'ACHATS DE MACHINERIE ET D'ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE demander au comité exécutif :

DE modifier la dotation budgétaire de l'arrondissement en augmentant le budget des revenus et dépenses d'un montant de 10 341,34 \$, pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et d'équipements;

D'en informer le trésorier de la Ville.

ADOPTÉ

30.04 1124939004

CA12 30 11 0369

MODIFICATION - DOTATION BUDGÉTAIRE 2012 - AUGMENTATION - REVENUS ET DÉPENSES - CROISIÈRES PATRIMONIALES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE demander au comité exécutif :

DE modifier la dotation budgétaire 2012 de l'arrondissement en augmentant les revenus et dépenses d'un montant de 8 434,45 \$ suite aux revenus réalisés pour les croisières patrimoniales;

D'en informer le trésorier de la Ville

ADOPTÉ

30.05 1123179007

CA12 30 11 0370

ADOPTION - RÉOLUTION - CHOIX DES LIEUX - TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2013

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter une résolution désignant les lieux où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2013;

DE désigner, à cette fin, le Centre Roussin pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement des 5 février, 2 avril, 4 juin, 3 septembre 2013;

DE désigner le Centre récréatif Rivière-des-Prairies pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement des 12 mars, 7 mai, 2 juillet, 1^{er} octobre et 3 décembre 2013 ainsi que pour l'ensemble des séances extraordinaires dudit conseil pour l'année 2013.

ADOPTÉ

30.06 1124281002

CA12 30 11 0371

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de septembre 2012 et en matière de ressources financières pour la période du 26 août au 29 septembre 2012, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois de septembre 2012 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2012.

ADOPTÉ

30.07 1124230009

CA12 30 11 0372

ADDENDA - ENTENTE CADRE - VILLE DE MONTRÉAL ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - ENLÈVEMENT - CLAUSE.

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE remplacer l'article 13.1 par ce qui suit: « 13.1 Toute modification au présent protocole devra être consignée par écrit et devra y être incluse au moyen d'addenda daté et signé. Le présent protocole d'entente prendra effet à sa signature et sera d'une durée de dix (10) ans ».

DE désigner madame Chantal Rouleau, mairesse et madame Dany Barbeau, directrice d'arrondissement par intérim comme signataires de cette entente modifiée.

ADOPTÉ

30.08 1121652003

CA12 30 11 0373

**ACCEPTATION - DON AUX BIBLIOTHÈQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-
PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - JEUX VIDÉO - COMPAGNIES - EIDOS-MONTRÉAL -
ELECTRONIC ARTS INC. - UBISOFT MONTRÉAL - CRÉO**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'accepter un don totalisant un minimum de 68 jeux vidéo d'une valeur minimale estimée à 3 293,68 \$ provenant d'Eidos-Montréal, d'Electronic Arts inc., d'Ubisoft Montréal et de CRÉO aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

ADOPTÉ

30.09 1123179011

CA12 30 11 0374

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-30048

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA12-30048 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2013) ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1120448009

CA12 30 11 0375

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-30049

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA12-30049 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (Exercice financier 2013) ».

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.02 1124281001

CA12 30 11 0376

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E087

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet donne avis de motion qu'à une prochaine séance

du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E087 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.03 1124230010

CA12 30 11 0377

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E088

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E088 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de la maison du citoyen ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.04 1121502005

CA12 30 11 0378

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E089

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E089 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de réfection des centres de loisirs et communautaires autres que ceux prévus au Centre Rodrigue-Gilbert (0763) ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.05 1121502007

CA12 30 11 0379

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E090

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E090 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de protection des bâtiments ».

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.06 1121502006

CA12 30 11 0380

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E091

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E091 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du Programme de réaménagement de rues ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.07 1122726014

CA12 30 11 0381

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E092

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E092 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 550 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement ou de réaménagement de parcs et d'aires de jeu, de berges et de la plage de l'Est ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.08 1120443011

CA12 30 11 0382

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E093

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E093 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme d'amélioration des installations sportives extérieures ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.09 1121502009

CA12 30 11 0383

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E094

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E094 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 090 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de réfection des centres de loisirs et communautaires _ centre Rodrigue-Gilbert ».

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.10 1121502008

CA12 30 11 0384

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E095

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E095 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.11 1120443013

CA12 30 11 0385

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E096

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E096 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000,00 \$ pour l'acquisition de véhicules municipaux et équipements de travail dans le cadre du programme de remplacement de véhicules ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.12 1120493011

CA12 30 11 0386

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E097

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E097 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 450 000,00 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.13 1120493012

CA12 30 11 0387

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E098

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E098 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies, de la rénovation de la bibliothèque Rivière-des-Prairies et de la réalisation de deux points de service bibliothèques ».

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.14 1123179010

CA12 30 11 0388

DÉROGATION MINEURE - LOT 5 140 558 – 3^E RUE

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 octobre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, la demande de dérogation mineure quant au paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé), relativement à la superficie minimale du lot projeté 5 140 558 sur la 3^e Rue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 6 septembre 2012, minute 2736.

- Permettre un lot projeté d'une superficie minimale de 257,5 m², au lieu de 271,84 m² (paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement RCA09-L01, tel qu'amendé).

ADOPTÉ

40.15 1125270016

CA12 30 11 0389

DÉROGATION MINEURE - 11880, 57^E AVENUE

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 octobre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant au paragraphe 1 de l'article 30 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé), relativement à la l'obligation de détenir un terrain ne formant qu'un seul lot distinct sur le plan cadastral afin d'obtenir un permis de transformation visant l'agrandissement d'un bâtiment situé au 11880, 57^e Avenue, sur les lots 1 510 566, 1510 868, 1 510 869, 1 150 870, 1 510 871 et 1 150 872 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'opération cadastrale projetée est illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 11 octobre 2012, minute 2813.

Le projet d'agrandissement est illustré sur le plan d'implantation et les élévations préparés par l'architecte, monsieur Louis Thériault, en date du 9 octobre 2012.

- Permettre de déroger à l'obligation de détenir un terrain ne formant qu'un seul lot distinct sur le plan cadastral afin d'obtenir un permis de transformation (paragraphe 1 de l'article 30 du Règlement sur le lotissement RCA09-L01).

Condition :

QUE le projet d'opération cadastrale visant l'assemblage des lots en un seul lot distinct soit déposé à l'intérieur d'un délai de deux (2) ans suivant l'émission du permis de transformation.

ADOPTÉ

40.16 1125270014

CA12 30 11 0390

PIIA - 12315-17-19, RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME

Considérant la recommandation favorable à la majorité du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 octobre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment résidentiel isolé prévu aux 12315-17-19, rue Trefflé-Berthiaume, sur le lot 4 728 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la phase VI du projet résidentiel du Faubourg Pointe-aux-Prairies, tel qu'illustré sur le *plan projet d'implantation d'une bâtisse pour demande de permis* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 17 août 2012, minute 25178, de même que sur la perspective soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 2 octobre 2012.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleurs / Modèle
Brique	Façade	Hanson	Old Jameston
Pierre	Façade	Ariscraft	Bois de chêne / Laurier
Aluminium	Soffites & Fascias Cadres des portes et fenêtres	Gentek Magistral	Beige antique
Acrylique	Façade	Dryvit	106 Pearl
Aluminium	Rampe	Allunox	Sable
Bardeau d'asphalte	Toiture	Iko	Brun double / Cambridge

Que sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.17 1123469039

CA12 30 11 0391

PIIA - 12476-78-80, RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME

Considérant la recommandation favorable à la majorité du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 octobre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment résidentiel isolé prévu aux 12476-78-80, rue Trefflé-Berthiaume, sur le lot 4 728 393 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la phase VI du projet résidentiel du Faubourg Pointe-aux-Prairies, tel qu'illustré sur le *plan projet d'implantation d'une bâtisse pour demande de permis* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 16 août 2012, minute 25174, de même que sur la perspective soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 2 octobre 2012.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleurs / Modèle
Brique	Façade	Hanson	Old Jameston
Pierre	Façade	Ariscraft	Bois de chêne / Laurier
Aluminium	Soffites & Fascias Cadres des portes et fenêtres	Gentek Magistral	Beige antique
Acrylique	Façade	Dryvit	106 Pearl
Aluminium	Rampe	Allunox	Sable
Bardeau d'asphalte	Toiture	Iko	Brun double / Cambridge

QUE sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.18 1123469040

CA12 30 11 0392

PIIA - 12308-10-12, RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME

Considérant la recommandation favorable à la majorité du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 octobre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment résidentiel isolé prévu aux 12308-10-12, rue Trefflé-Berthiaume, sur le lot 4 728 372 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la phase VI du projet résidentiel du Faubourg Pointe-aux-Prairies, tel qu'illustré sur le *plan projet d'implantation d'une bâtisse pour demande de permis* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 17 août 2012, minute 25177, de même que sur la perspective soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 2 octobre 2012.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleurs / Modèle
Brique	Façade	Hanson	Boston / Laurier
Pierre	Façade	Ariscraft	Bois de chêne / Laurier
Aluminium	Soffites & Fascias Cadres des portes et fenêtres	Gentek Magistral	Brun commercial
Acrylique	Façade	Dryvit	106 Pearl
Aluminium	Rampe	Allunox	Brun commercial
Bardeau d'asphalte	Toiture	Iko	Brun double / Cambridge

QUE sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.19 1123469036

CA12 30 11 0393

PIIA - 14205, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 octobre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé) et à l'article 161 de la section 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'apparence du bâtiment, à l'implantation et à l'aménagement du terrain d'un projet de transformation d'un bâtiment situé au 14205, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 455 681, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de la Pointe-aux-Prairies, le tout, tel que présenté sur les plans et perspectives préparés par les architectes de la firme d'architecte *Rayside-Labossière*, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 3 octobre 2012, de même que sur le *plan projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Steve Cloutier, minute 1181, en date du 12 octobre 2012.

Les matériaux et les couleurs utilisés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Brique	Murs	Endicott	Manganese Ironspot smooth / Utility 3"
Tôle corruguée 3/8"	Murs	----	Mac Zinc Brossé (M-HQC1800) / Mac MS-380
Tôle corruguée 3/8"	Murs	----	Vickest Bleu Royal / Mac MS-380
Acier galvanisé	Panneaux opaques	Benjamin Moore	Bleu port de mer (2060-30)
Aluminium	Cadre des portes et fenêtres	Solarcan	Tombée du jour (2133-30)
Acier galvanisé prépeint	Garde-corps et métaux ouvrés	Benjamin Moore	Tombée du jour (2133-30)
Membrane élastomère bi-couche	Toiture	Soprema	Membrane blanche de bitume modifié

QUE sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.20 1123469038

CA12 30 11 0394

PIIA - 3630, BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 octobre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

(RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans de démolition d'une partie d'un bâtiment complémentaire situé au 3630, boulevard De la Rousselière sur le lot 1 156 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de la Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.21 1126088001

CA12 30 11 0395

PIIA - 11942, RUE NOTRE-DAME EST

Malgré la recommandation défavorable des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 octobre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), du plan d'installation d'une (1) enseigne commerciale sur un bâtiment situé au 11942, rue Notre-Dame, sur le lot 1 092 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur le plan préparé par la firme « Wolf's tribe design », estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 14 septembre 2012.

ADOPTÉ

40.22 1123469037

CA12 30 11 0396

RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - RÉOLUTION CA12 30 06 0190 - ÉVÉNEMENTS PUBLICS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE ratifier la programmation **amendée** d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2012 (résolution préalable numéro CA12 30 06 0190 en date du 5 juin 2012);

ADOPTÉ

40.23 1121312003

CA12 30 11 0397

ENGAGEMENT - ARRONDISSEMENT - TRANSMISSION - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS - ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX DE STABILISATION DE L'ÉMISSAIRE FIEF-CARION - SUIVI DE LA VÉGÉTATION ET DE L'ÉTAT DES BERGES - PROJET DE RELOCALISATION DU BOULEVARD GOUIN

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux de stabilisation de l'émissaire Fief-Carion, signée par un ingénieur, et à effectuer un suivi de la végétation et de l'état des berges sur une période de trois ans, pour les travaux d'aménagement de cet émissaire, à exécuter dans le cadre du projet de relocalisation du boulevard Gouin.

ADOPTÉ

40.24 1124642010

CA12 30 11 0398

CIRCULATION - STATIONNEMENT - INSTALLATION D'UN PANONCEAU « EXCEPTÉ AUTOBUS » - INTERSECTION BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS ET RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'installer un panonceau « excepté autobus » au dessous du panneau « direction de voies » à l'approche sud de l'intersection des boulevards Maurice-Duplessis et Rivière-des-Prairies afin de permettre aux autobus de la Société de transport de Montréal de se réinsérer dans la circulation d'une manière plus sécuritaire;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.25 1125888015

CA12 30 11 0399

RÈGLEMENTATION - TOPONYMIE - DÉNOMINATION - NOUVELLE VOIE PUBLIQUE ET DEUX NOUVEAUX PARCS - POINTE-AUX-TREMBLES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 octobre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE procéder à la dénomination d'une (1) nouvelle voie publique située au lot 4 680 331 :

« *Bernard-Geoffrion* » (1931-2006). Hockeyeur et entraîneur. Il a notamment joué pendant 14 saisons avec le Canadien de Montréal.

DE procéder à la dénomination de deux (2) parcs situés aux lots 4 680 332 et 4 680 335 dans le secteur de la rue Victoria et de la 53^e Avenue à Pointe-aux-Trembles;

Lot 4 680 332

« *Jacques-De Tonnancour* » : (1917-2005) Artiste et entomologiste.

Ce grand peintre a reçu la médaille du Conseil des Arts du Canada en 1968, il est nommé Officier de l'Ordre du Canada en 1979 et reçoit le prix Philippe-Hébert de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1980.

Lot 4 680 335 :

« *Mimi-Parent* » : (1924-2005). Artiste liée au mouvement surréaliste.

ADOPTÉ

40.26 1120826020

CA12 30 11 0400

NOMINATION - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE nommer madame Julie Boisvert, secrétaire recherchiste à la Direction du bureau d'arrondissement, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut, à compter du 12 novembre 2012.

ADOPTÉ

51.01 1124281003

CA12 30 11 0401

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 45

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2012.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement